

Le code d'éthique établi par Cheval Québec encadre les conduites et les comportements des cavaliers-randonneurs. Ce code est élaboré en fonction des valeurs défendues par l'organisation et acceptées par ses membres. Il défend les valeurs liées à la sécurité, à la protection de l'environnement, au respect entre humains, à l'intégrité physique des chevaux, au plaisir et au partage.

CODE D'ÉTHIQUE DU CAVALIER-RANDONNEUR

Respect de l'environnement

- Circuler uniquement dans les lieux et sentiers prévus à cette fin ;
- Respecter les cultures des agriculteurs (utiliser les bordures maraîchères) ;
- Camper uniquement dans les zones désignées ;
- Ne pas couper ou mutiler les arbres et arbustes ;
- Ne rien laisser derrière soi : rapporter ses déchets ;
- Toujours laisser les lieux d'hébergement et les haltes très propres.

Respect des humains

- Respecter tous les autres usagers du sentier ;
- Respecter le règlement émis par le club équestre, les centres ou les écuries de pension ;
- Respecter l'affichage et les propriétés privées ;
- Ne jamais consommer de boissons alcoolisées ni de drogues en randonnée ;
- Replacer les clôtures ou les barrières telles qu'elles ont été trouvées ;
- Traverser les pâturages et les endroits publics au pas ;
- Ne jamais dépasser les autres cavaliers au galop ;
- Prêter assistance à toute personne en détresse ou en situation de besoin ;
- Prévenir les autorités ou propriétaires de toute anomalie relevée sur le territoire parcouru.

Respect de l'intégrité physique des chevaux

- Suivre les exigences et les pratiques recommandées dans le Code de pratiques pour le soin et la manipulation des équidés ;
- Utiliser des équipements et des techniques permettant de préserver l'intégrité physique du cheval ;
- Respecter les capacités physiques de l'animal ;
- S'assurer de la santé de son cheval avant de le mettre en contact avec d'autres chevaux ;
- Attacher son cheval à l'ombre pendant les haltes si cela est possible ;
- Prévenir les autres randonneurs des tics, habitudes ou problèmes de sa monture.

Les agriculteurs sont des alliés inestimables pour le développement des réseaux de sentiers équestres. Afin de préserver les droits de passages, il est primordial de respecter le travail de ces personnes. Pour l'agriculteur, le champ en culture est non seulement un garde-manger, mais aussi sa source de revenus.

RÉDUIRE SON EMPREINTE

(également selon les lignes directrices des parcs nationaux)

Éviter de laisser paître les chevaux dans les milieux humides et sensibles aux perturbations.

Monter le campement à au moins 70 mètres des ruisseaux et des lacs.

Sur le sentier, garder tous les chevaux en file indienne afin d'éviter de créer plusieurs pistes (prévenir l'entrecroisement des sentiers). Maintenir les chevaux sur le sentier et éviter de contourner les trous d'eau ou les obstacles, ce qui détériore et élargit le sentier, détruit la couverture végétale et érode le sol.

- Retirer le bois mort qui bloque le sentier à la hache ou à la scie suédoise pour ne pas former de nouvelles pistes.
- Aux arrêts, garder les chevaux franchement en retrait du sentier, loin des sources d'eau, et épandre tout fumier.
- Il est préférable d'entraver les chevaux plutôt que de les attacher pour la nuit.
- Ne pas attacher les chevaux aux arbres. S'il faut les attacher pour la nuit, tendre une corde entre deux arbres (méthode de la corde aérienne), bien en retrait du campement. Attacher des cordes individuelles à la corde aérienne pour éviter que les piaffements et les mouvements des chevaux endommagent les racines des arbres. Nettoyer et disperser le fumier.
- Voyager léger. Les percées dans la réduction du poids des équipements épargnent les cavaliers, les chevaux et l'environnement, et moins de chevaux de bât sont nécessaires pour transporter le matériel.
- Utiliser des sacs à fourrage (musettes) pour réduire les pertes de nourriture qui attire les ours.
- Voyager avec le moins de chevaux possible.
- Garder le site de campement propre et rapporter tout déchet, reste de nourriture et aliment pour chevaux. Un campement à impact restreint donne l'impression qu'il n'y a pas eu de campement du tout.
- Aux campements improvisés, éliminer tout indice de feu de camp.
- IL NE FAUT JAMAIS planter de clous aux arbres ou construire des abris.
- Les étalons ne devraient pas être du voyage, puisqu'il est possible de rencontrer d'autres groupes à cheval.
- Suspendre les provisions à au moins quatre mètres du sol et à 1,3 mètre de chaque tronc d'arbre pour éviter d'attirer les ours. (Apporter deux cordes de vingt mètres chacune.) Cuisiner et dormir dans des endroits différents.
- Par courtoisie envers les autres usagers (marcheurs, cyclistes), ne pas faire entrer les chevaux sur un terrain de camping, afin qu'il n'y ait pas de fumier sur le site. Camper à la périphérie du site pour que les chevaux ne passent pas sur le terrain.
- Ne pas apporter de foin pour compléter la ration du cheval : le faire pourrait introduire des plantes non indigènes dans la flore du parc. Utiliser plutôt de la nourriture commerciale, comme des cubes ou de la moulée.

S'assurer de bien connaître les règlements généraux et ceux spécifiques au parc national visité.